

et l'Égypte mais, avec la signature de l'Accord, les deux Gouvernements s'attendent à ce que commence la recherche de projets possibles.

Le Canada et l'Égypte préconisent fortement la poursuite de la paix, et le Canada continuera d'appuyer le rôle de l'Égypte dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les deux pays sont engagés envers la non-prolifération des armes nucléaires. Afin de prouver cet engagement, ils ont ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et placé toutes leurs installations nucléaires - actuelles et futures - sous le régime de garanties internationales appliqué par l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Accord reconnaît cet important engagement réciproque et comporte une disposition de maintien en application de ces garanties dans le cas où l'Agence ne serait plus en mesure d'assumer ses fonctions de surveillance. L'Accord comporte également des dispositions régissant le retransfert des articles nucléaires, le retraitement du combustible irradié et l'application de niveaux adéquats de protection physique aux installations nucléaires et au combustible irradié.

Chaque Gouvernement voit cet Accord comme un autre élément venant renforcer les relations bilatérales, et comme l'expression d'un intérêt commun pour le développement économique et industriel. Ces progrès dans les domaines économique et industriel seront appuyés par la meilleure disponibilité énergétique que permettra la coopération entre le Canada et l'Égypte.

Après son séjour à Ottawa, M. Abaza visitera nos installations nucléaires de Toronto ainsi que la centrale Bruce près de Kincardine, en Ontario. Il se rendra ensuite en Alberta et en Colombie-Britannique; il visitera l'usine Syncrude de Fort McMurray et une installation hydro-électrique en Colombie-Britannique.

On peut se procurer des exemplaires de l'Accord de coopération nucléaire auprès du Service de presse du ministère des Affaires extérieures.